



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 04 février 2022

Présents : Mme Isabelle DELPLACE – Mme Sophie AYMES – M. Pierre MATRAY – Mme Amandine MOREAU – M. Yves PERRET – M. Jérémy GROSBOT – Mme Jacqueline PIPERINI,

Absents excusés : Mme Marie Christine CUTURIER donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE
M. Anthony CHAMPELEY donne pouvoir à M. Jérémy GROSBOT
M. Sébastien DELBE donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE

Absent : M. Philippe MARVIE

Secrétaire de séance : Mme Amandine MOREAU

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du compte rendu de la séance du 14 janvier 2022

Comme il est d'usage en début de séance, Madame la Maire s'assure de la lecture, met aux voix la signature du PV de la séance du 14 janvier 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Maintenance chaudière à gaz de la salle des Fêtes - GAMMA THERM

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maintenance de la chaudière gaz de la salle des fêtes n'a pas été fait depuis son installation en 2020. L'entreprise GAMMA THERM nous propose un contrat de maintenance qui comprend :

- Le démontage et le nettoyage intégral du brûleur
- Le contrôle de l'usure des organes de fatigue
- La vérification des appareils de contrôle
- L'inspection du foyer de la chaudière
- La mise au point et le réglage du brûleur, des appareils de contrôle et de sécurité, avec nettoyage complet intérieur de la chaudière.

Le montant s'élèverait à 338.70 € TTC annuel. Madame le Maire demande donc de statuer sur la mise en place du contrat.

Le contrat est voté à l'unanimité des membres présents.

2) Locations des appartements T2 et T3

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement de type T3 de 52 m², situé au 138 route de Poncin est vacant depuis le 30 novembre 2021. Madame Martine PUPUNAT, résidente au 144 route de Poncin, locataire de la commune, a initialement fait une demande de transfert afin de pouvoir occuper l'appartement de type T3 pour le 01/01/2022. Cette demande délibérée et validée le 10/12/2021. Madame PUPUNAT souhaitant finalement rester dans son logement situé au 144 route de Poncin s'est rétractée. Le logement T3 est donc à nouveau vacant.

Conformément aux dispositions en vigueur, le contrat de location de Mme PUPUNAT reste inchangé et le contrat de location du T3 pourra être consenti pour une durée de six ans



renouvelables, au prix de 389,20 € hors charge, équivalent à la révision du montant du loyer consenti aux précédent locataire avec l'indice INSEE du 1^{er} trimestre de 2021.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Est informé** de la rétractation de Madame PUPUNAT qui continuera son bail avec le même loyer jusqu'à la révision de son indice.
- **Autorise** le Maire à conclure un contrat de location pour le logement de type T3 de 52 m² situé au 138 route de Poncin, pour une durée de 6 ans, renouvelable tacitement ;
- **Précise** que le montant du loyer mensuel est fixé à 389,20 €, payable à chaque début de mois, et précise qu'il sera révisé à chaque anniversaire du bail sur la base de l'indice de référence des loyers du premier trimestre 2021 fixé par l'INSEE à 130,69 ;
- **Précise** qu'il sera exigé un dépôt de garantie d'un montant de 389,20 € correspondant à un mois de loyer ainsi qu'un acte de caution solidaire ;
- **Autorise** le Maire à faire les démarches nécessaires pour trouver un nouveau locataire pour le logement de type T3 de 52 m² situé au 138 route de Poncin.

QUESTIONS DIVERSES– INFORMATIONS

1. Présentation du SR3A

Madame PIPERINI est la référente de cet organisme et nous a fait une présentation de celui-ci :

Le SR3A (Syndicats des Rivières d'Ain, Aval et de ses Affluents) est un établissement public qui regroupe

- 9 intercommunalités.
- 37 membres titulaires et 37 membres suppléants rassemblant les élus du territoire, dont 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants de la CCRAPC, dont le président Alain SICARD, adjoint à la commune de Neuville-sur-Ain.
- Une équipe technique de 12 personnes dédié à la réalisation des projets validés.
- Différentes missions :
 - o Animations scolaires gratuites,
 - o Appels à projet,
 - o Pilotage des missions retenues ;
 - o Signature de conventions techniques et financières
 - o Mise à disposition d'un dossier de presse
 - o Un magazine « Libellule »

Il est évoqué d'étudier les différentes possibilités de faire appel au SR3A (mise en valeur des sources et lavoirs du village).

2. Tour d'horizon des actions d'activation des commissions et Point sur les actions des commissions à mener à court terme

Commission finance – budget :

Le 3 février, une réunion de la commission s'est tenue. Elle a permis de reprendre les principes et un historique de gestion des budgets gérés par la commune. Il a été évoqué des stratégies pour le futur, une fois le budget 2021 clôturé. Pour le moment aucune décision n'a été prise.

Commission eau et assainissement :

Pierre MATRAY a réalisé un résumé des différentes actions menées à la suite de la réception des travaux, qui a été faite courant décembre 2021 :

- Une liste d'anomalie a été réalisée :



- Lampe extérieure de la station d'épuration défectueuse.
- Formation de trous sur le parking de la salle des fêtes malgré l'intervention de la SNTP fin décembre.
- Nous sommes en période de garantie et ce pendant un an, à compter de la date de réception des travaux.

La commission eau-assainissement a rencontré l'entreprise Suez, pour faire le point sur l'eau potable (différentes fuites d'eau, contrat d'approvisionnement, etc.). Un renouvellement contrat de maintenance est à prévoir d'ici la fin de l'année.

Il est expliqué au conseil les différents problèmes rencontrés lors de la facturation, notamment d'une défaillance du système informatique entre notre Mairie et le Trésor Public de Pont d'Ain. Ce bug a provoqué des rejets de paiement qui restent à régulariser en obtenant auprès du secrétariat de Mairie une nouvelle référence.

Voirie – ONF :

- **Voirie**

Il est rappelé que la Voirie est une compétence de la CCRAPC, cependant l'entretien des abords des routes ainsi que le déneigement restent de la responsabilité de la commune. Pierre MATRAY a demandé des devis à deux entreprises pour l'élagage des arbres présents sur la commune et en priorisant selon les risques de chute ou d'accident. Il a également revu le planning d'entretien des bords de routes en vue de faciliter visibilité et sécurité, sans coûter plus cher à la commune.

Plusieurs réunions sont prévues avec la CCRAPC pour faire le point sur l'entretien des voiries de l'intercommunalité.

- **ONF**

Afin de s'approprier les modalités de la gestion de la forêt communale, des membres de la commission vont participer à des webinaires d'information.

Une rencontre a eu lieu avec le représentant de l'ONF sur notre commune afin de faire le point sur le plan d'exploitation établi sur la période de 2015-2034. Des actions ont été proposées pour permettre un meilleur accès aux différentes parcelles de la commune.

Communication – Information :

Pour la commission communication - information, différentes actions ont été menées.

1. Plusieurs évolutions sur le site internet (l'ajout d'une page permettant d'avoir connaissance des différentes couvertures des réseaux mobiles, un lien vers le site d'ENEDIS en cas de coupure de courant, la création d'une page regroupant tous les courriers distribués aux habitants de la commune)
2. Présentation des procédures de communication à mettre en place en vue de faciliter les échanges entre les membres du conseil municipal, d'optimiser les différents outils de communication externe (Illiwap, panneau d'affichage, courrier, mails) et d'établir une charte graphique pour unifier les actes de communication de la commune.
3. Un zoom d'information a été fait sur Illiwap les résidents ont la possibilité de signaler des dysfonctionnements et de soumettre toutes les bonnes idées via l'application.



Bâtiments – Cimetière – Espaces verts :

Une réunion est prévue prochainement pour faire le point sur le fonctionnement autour du cimetière. Une deuxième réunion sera programmée ultérieurement pour faire un état des lieux exhaustif de l'ensemble des bâtiments communaux et des différents projets de valorisation à mener. Il restera la gestion des espaces verts à consolider.

Bien Vivre au Village :

Pour rappel cette commission regroupe : le fleurissement, Accompagnement des seniors – des juniors – vie sociale, Vie associative et culturelle, Gestion de la salle des fêtes, Mieux connaître le CPIN

La commission s'est réunie, il a été évoqué les points suivants :

- Volonté de travailler sur des projets de manière transversale entre les différentes sous-commissions ainsi qu'en collaboration avec les différentes associations présentes sur la commune.
- De proposer des fêtes e village plus régulières
- Des propositions d'amélioration des aménagements de la commune (la salle des fêtes, squares, ...). L'idée d'installation de mobilier urbain sera proposée.

Chaque activité rentrera dans le cadre d'un projet, la faisabilité sera étudiée en fonction des finances mises à disposition par la commission budget.

Une rencontre avec les associations de la commune est prévue.

3. Utilisation du tableau situé dans le secrétariat.

Madame le Maire explique au conseil qu'un tableau est présent dans le secrétariat et retrace les différentes actions et réunions prévues ou à prévoir. Les conseillers et les habitants peuvent donc venir en mairie et voir l'avancement de toutes les commissions.

4. Recensement de la population

Depuis le 20 janvier, le recensement a lieu à Challes-la-Montagne.

Il est obligatoire et doit être réalisé tous les 5 ans. Il devait avoir lieu en 2021, il a été reporté d'un an dû au contexte sanitaire.

Les acteurs de cette action sont :

- Madame Cassandra BRISSET - Coordinatrice,
- Madame Marie-Christine - Coordinatrice adjointe
- Monsieur Marc GALLOT - Agent recenseur

Au 01/02/2022, 91,2% de réponses dont 71,10% par internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h57.

Le Maire,
Isabelle DELPLACE

